



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 2320

Texte de la question

M. Richard Cazenave souhaite attirer l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire au sujet des conséquences des restrictions de postes sur le terrain, pour le département de l'Isère. En effet, pour la première fois, le département de l'Isère a été contraint de rendre 12 postes au ministère de l'éducation nationale. La baisse des effectifs ne peut seule justifier une telle restriction étant donné l'importance des besoins qu'il reste à satisfaire en matière de décharge des directions d'école à cinq classes (135 dans l'Isère) et de renforcement des moyens de remplacements, puisque 48 postes sont nécessaires afin que l'Isère atteigne la moyenne nationale. En outre, la limitation des effectifs à 25 élèves dans les classes maternelles implique l'ouverture de 51 postes nouveaux pour l'ensemble des classes maternelles de l'Isère, afin que ce critère de qualité d'enseignement soit respecté dès la prochaine rentrée scolaire. C'est pourquoi il souhaiterait connaître sa position sur ces sujets ainsi que sur les possibilités de rétrocession au département de l'Isère des 12 postes perdus avant le comité technique paritaire du 29 août prochain.

Texte de la réponse

Les nouveaux moyens que le Gouvernement a pu mobiliser lors de cette rentrée scolaire visaient à faire face aux situations les plus critiques en zones rurales dans lesquelles les fermetures de classes avaient été vécues comme une blessure et comme un risque important d'accélération de désertification. Ils concernaient également les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en grande difficulté, où la situation sociale des familles accentue les inégalités scolaires. Cet effort exceptionnel du Gouvernement a permis la réouverture des classes fermées et l'ouverture de nouvelles classes. Compte tenu des réserves existantes, 1 262 classes ont été ainsi ouvertes. Dans le département de l'Isère, le nombre total de classes rouvertes ou ouvertes s'est élevé à 28.

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2320

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2625

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4240